

### *Allocations familiales*

En plus des répercussions financières—et au cours de ce débat, cet aspect nous a échappé—de cette augmentation des allocations familiales, dans tout le pays, des milliers de femmes ont décidé de ne pas travailler mais de rester chez elles et d'élever leurs enfants. Psychologiquement—et c'est important—elles considèrent les allocations familiales comme une source de revenu destinée à faciliter l'entretien de leurs enfants. Aussi, à une époque d'augmentation du coût de la vie, non seulement les mères des régions urbaines de ma circonscription mais également les femmes de cultivateurs considèrent-elles une augmentation des allocations familiales comme un relèvement de leur pouvoir d'achat et comme un accroissement de leurs responsabilités de gestion de cet argent supplémentaire.

J'appuie pleinement cette hausse. D'autres députés ont dit qu'ils aimeraient voir adopter la hausse complète de \$20 qui doit être prévue dans la nouvelle loi, mais je pense que c'est une mesure qui si elle vient en janvier sera mieux tard que jamais. Dans notre société, il y a approximativement 3.5 millions de familles qui bénéficieront de cette augmentation à \$12 par mois, en octobre 1973. Cette mesure ainsi que l'allègement fiscal que sont les exemptions et autres avantages accordés en février, et que j'appuie, représentent une augmentation de 12 p. 100 du pouvoir d'achat. On doit en tenir compte lorsqu'on parle de l'importance du présent projet de loi.

Je veux également signaler que, souvent, et ceci en toute légitimité, nous parlons de familles qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Une famille canadienne sur quatre vit au-dessous de ce seuil qui a été fixé à \$4,500 de revenu annuel. Il y a 1,700,000 enfants qui appartiennent aux familles vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Mais parlons des autres familles, par exemple celle de l'employé de la voirie, qui a deux ou trois enfants à élever et qui gagne \$6,000 ou \$7,000 par an. Puis, nous pouvons parler de celui qui assure le fonctionnement d'une trieuse pour la municipalité, qui élève une famille de deux ou trois enfants et qui gagne \$6,000 ou \$7,000 par an, ou du travailleur qui est peut-être syndiqué mais qui travaille dans un magasin coopératif ou dans un magasin Safeway et qui gagne environ \$7,000 par an. Cette allocation familiale portée à \$12 et non imposable est extrêmement profitable pour ces gens en ce qui concerne le pouvoir d'achat de la famille. elle contribue non seulement à l'achat des produits alimentaires mais également à celui des vêtements et d'autres articles. Il est donc extrêmement important que nous appuyions cette loi.

Je tiens à déclarer à nouveau que si les libéraux et les conservateurs n'avaient pas approuvé les exemptions fiscales accordées aux entreprises qui réalisent des bénéfices sans précédent, 500 millions de dollars de plus auraient pu être affectés aux allocations familiales, ce qui représenterait en moyenne approximativement \$140 par famille. Ce serait un progrès dans la voie d'une répartition significative des revenus.

A mon avis, il faudrait tenir compte d'un autre élément lorsqu'on parle d'une redistribution du revenu. Hier soir, le député d'Edmonton-Strathcona, pour qui j'ai beaucoup de respect et avec qui j'ai eu l'occasion de discuter de questions relatives aux avions, a déclaré qu'il craignait que nous nous dirigions vers un revenu annuel garanti pour les Canadiens. Il a dit qu'il craignait une telle éventualité. Je l'accueille avec plaisir et je crois que c'est un grand pas dans la voie d'un revenu annuel garanti pour les Canadiens, qui amènera une redistribution fondamentale des richesses.

[M. Knight.]

● (1550)

En majorant les allocations familiales à ce moment-ci et en ne les assujettissant pas à l'impôt, le ministre devrait penser à la majoration de \$20 qui devra entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier mais qui sera imposable. Voici mon avis: beaucoup de personnes ont dit—et d'une certaine façon je suis d'accord avec elles—qu'en rendant imposables les allocations familiales, ce sera une façon de se montrer juste parce que les familles qui n'ont pas besoin de cet argent le rembourseront par la voie de l'impôt. Cette position se défend, mais si on se donne la peine de lire les études sur la taxation et sur la façon dont on l'applique au pays, on constatera que cette équité ne sera pas acquise, que notre régime fiscal du fait qu'il affecte les familles, les travailleurs, les cultivateurs et les petites entreprises, comporte certaines injustices.

Par conséquent, certaines personnes à revenu élevé compte tenu des exemptions et des avantages fiscaux qu'elles obtiennent par des crédits d'impôt sur les dividendes des sociétés, etc., pourront percevoir l'allocation maximale de \$20 et ne pas la rembourser par l'intermédiaire de l'impôt, alors que certains salariés percevront les \$20 et devront en rembourser une partie. On en arrive à la conclusion logique que, si l'on assujettit à l'impôt les allocations familiales, il faut envisager une révision en profondeur de la loi de l'impôt sur le revenu pour s'assurer que celle-ci s'ajuste à un régime fiscal équitable et progressif, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'invite le ministre à faire usage de ses bons offices au cabinet, non seulement pour faire majorer les allocations familiales, mais également pour modifier le régime fiscal de manière à le rendre plus progressif à l'égard des gens à moyens et faibles revenus. De cette manière, il tiendra mieux compte de leurs besoins.

Il y a plusieurs semaines, le parti auquel j'appartiens s'est réuni en caucus. Nous avons étudié un certain nombre de programmes qu'il nous semble nécessaire de mettre en œuvre pour essayer de répondre le mieux possible à l'augmentation du coût de la vie. Nous avons entre autres considéré l'application immédiate du nouveau projet de loi sur les allocations familiales. Nous sommes présentement saisis d'une mesure provisoire, et je crois que nous devrions nous efforcer, dans les mois à venir, de présenter un projet de loi correspondant au changement afin de s'assurer qu'au 1<sup>er</sup> janvier, les familles canadiennes touchent des allocations familiales accrues qui tiennent compte des critiques formulées par le NPD au cours de la dernière session du Parlement avant la tenue des dernières élections générales quand nous avons réclamé un régime universel.

Les gens de ma région ont dit qu'ils étaient heureux que nous nous en soyons tenus à notre promesse de voter contre un régime sélectif. Nous estimons qu'un tel régime ferait se dresser les voisins les uns contre les autres et engendrerait le malaise qui se produit dans une petite localité quand une famille demande pourquoi une autre touche un montant si élevé en allocations familiales alors qu'elle touche moins, même si ces familles ne connaissent pas les conditions particulières dans lesquelles se trouvent les autres. Un régime sélectif ne peut qu'engendrer la zizanie et l'amertume comme la chose s'est produite dans le cas du supplément de revenu pour les personnes âgées. Nous avons accepté le principe d'universalité. Il peut s'avérer qu'une fois que ce Parlement minoritaire aura été dissout et que nous aurons procédé à de nouvelles élections générales, le projet de loi le plus important, le plus lourd de signification pour les Canadiens en matière de